

SIGNATURE DE BAUX PROFESSIONNELS
Entre la ville de SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
Et des PROFESSIONNELLES DE SANTÉ
Locaux situés au 14 rue d'Holbach

Décision n° 2025-18

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020, par laquelle l'Assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17,21,25 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de la présence d'un cabinet médical dans « le U du quartier de St Hubert », (locaux sis au 14 rue d'Holbach à Sainte Geneviève-des-Bois) afin d'accueillir des professionnels de santé (orthophonistes et infirmières).

DECIDE

D'AUTORISER la signature de baux professionnels avec des professionnelles de Santé à compter du 1^{er} février 2025 :

Orthophonistes :

Madame MYARA Laure (bureau C1)

Madame ALVES-CUNHA Aurélie (bureau C2)

Madame MAGNIN Claire (bureau C3)

Madame BOUVIER POUCH Florence (bureau C5)

Infirmières :

Mmes ELLOH Christobelle et Mme ROSTAGNAT Laura (bureau C4)

Pour les locaux sis au 14 rue d'Holbach, à compter du 1^{er} février 2025,

DE FIXER le montant du loyer hors taxes et hors charges qui s'élève mensuellement à :

220,69 € pour le bureau C1

266,04 € pour le bureau C2

269,17 € pour le bureau C3

466,00 € pour le bureau C5

182,71 € pour le bureau C4

Avec revalorisation annuelle chaque 1^{er} février des années suivantes.

DE FIXER le montant des charges collectives qui s'élève mensuellement à **84 €** par local avec revalorisation chaque 1^{er} février des années suivantes.

D'IMPUTER la recette correspondante au Budget Communal – Nature 752 pour le loyer
Nature 70878 pour les charges

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 21 janvier 2025



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

